

# DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS SUR LES RÉGIONS D'AMÉNAGEMENT

Sommaire du processus de demande, d'examen et d'approbation  
et Formulaire de demande

## PROCESSUS D'EXAMEN, D'AUTORISATION ET DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS SUR LES RÉGIONS D'AMÉNAGEMENT

### Introduction

Le zonage régit l'aménagement rationnel des biens-fonds en favorisant la compatibilité entre les types d'utilisation des terres, les types de bâtiments et les dimensions des parcelles. Le zonage tient aussi compte des objectifs d'aménagement des secteurs voisins en respectant tout autre plan d'utilisation des terres déjà établi.

En général, il faut faire modifier le zonage si vous proposez une activité sur votre propriété qui n'est pas actuellement permise en vertu des règlements municipaux ou gouvernementaux en vigueur. Par exemple, si votre propriété se trouve dans une zone résidentielle, il faudra demander un changement de zonage si vous prévoyez exercer principalement des activités commerciales.

La Section de l'aménagement foncier dans les collectivités administre les règlements sur les régions d'aménagement (le zonage) en milieu rural et dans les agglomérations non constituées en municipalité. À l'intérieur des limites d'une municipalité, d'une ville ou d'un village, les règlements de zonage sont gérés par les autorités respectives. On trouve aussi au Yukon des régions rurales ou sauvages qui ne sont assujetties à aucun règlement de zonage.

Si vous envisagez de changer l'usage que vous faites de votre propriété, communiquez avec la Section de l'aménagement foncier. Les responsables détermineront d'abord s'il faut procéder à un changement de zonage ou si l'usage proposé pourrait être autorisé en vertu d'un permis d'aménagement dans la zone actuelle. Le personnel vous expliquera aussi les diverses dispositions relatives à la planification, au zonage et aux permis d'aménagement et vous aidera à préparer votre demande. Si votre propriété se trouve à l'intérieur des limites d'une municipalité, vous devez communiquer avec cette dernière pour amorcer le processus de rezonage.

Vous devez remplir et déposer le formulaire ci-joint de demande de modification aux règlements sur les régions d'aménagement :

- si votre propriété se trouve à l'extérieur des limites d'une municipalité;
- si votre propriété se trouve à l'intérieur des limites d'une région d'aménagement réglementée, sous l'administration du gouvernement du Yukon;
- si vous voulez faire modifier le zonage afin de permettre un usage qui serait autrement interdit.

La Section de l'aménagement foncier peut aussi vous remettre des fiches d'information qui expliquent plus en détail le processus de rezonage et les autres programmes gouvernementaux liés à la gestion des terres.

### Processus de demande de modification du zonage et d'examen

Veillez vous assurer que les renseignements fournis dans le formulaire de demande ci-inclus sont complets et exacts. Veuillez joindre des renseignements supplémentaires sur des feuilles séparées, au besoin.

Il n'y a actuellement pas de frais associés à l'examen des demandes de modification du zonage par le gouvernement du Yukon.

Votre demande sera transmise à divers organismes gouvernementaux, communautaires et des premières nations, pour consultation et commentaires. Les propriétaires voisins et le public seront aussi avisés de la demande de rezonage. Dans certains cas, une assemblée publique sera tenue, pendant laquelle vous pourrez expliquer en personne vos projets d'aménagement. Les demandes sont évaluées en fonction de l'usage permis actuellement et de l'usage proposé, des règlements en vigueur concernant l'aménagement et la mise en valeur, des impacts socioéconomiques et environnementaux potentiels et de la compatibilité de la parcelle avec l'usage proposé.

Après l'examen et les consultations, la Section de l'aménagement foncier effectuera une évaluation détaillée et préparera un rapport pour le gouvernement du Yukon, qui pourra alors approuver la demande, y donner une approbation conditionnelle ou la rejeter. La Section de l'aménagement foncier s'efforce de traiter les demandes le plus rapidement possible. En général, une recommandation sera formulée dans un délai de trois à quatre mois suivant le dépôt de la demande. Selon la nature de la demande et l'ampleur de l'étude nécessaire, il peut falloir jusqu'à 18 mois, voire plus, avant qu'une décision finale soit rendue.

Nous vous recommandons de discuter de vos projets avec le personnel de la Section de l'aménagement foncier avant de déposer votre demande officielle.

### ***Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée***

Les renseignements fournis par le demandeur dans le formulaire ci-joint peuvent être transmis au public sur demande, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le formulaire de demande comprend plus de renseignements à ce sujet.

<b>MINISTÈRES ET AUTRES ORGANISMES (Réservé à l'administration)</b>	
Voici une liste d'organismes et d'autorités compétentes responsables de la délivrance de permis et d'autorisations connexes. Compte tenu de la nature de votre demande, nous vous suggérons de communiquer avec les organismes suivants :	
<input type="checkbox"/>	<p>Gouvernement du Yukon, Services aux collectivités Section de l'aménagement foncier dans les collectivités Édifice administratif principal 2071, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 867-667-8945; téléc. : 393-6258</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zonage, rezonage et plans d'aménagement locaux (à l'extérieur des municipalités)</li> <li>Approbation des lotissements (à l'extérieur de Whitehorse ou de Dawson)</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p>Gouvernement du Yukon, Services aux collectivités Sécurité des bâtiments Édifice administratif principal 2071, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 867-667-5741; téléc. : 393-6249</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permis de construction (à l'extérieur de Whitehorse)</li> <li>Permis de plomberie (à l'extérieur de Whitehorse)</li> <li>Permis d'installations électriques, d'installations au gaz (partout au Yukon, y compris Whitehorse)</li> <li>Règlements et procédures visant la prévention des incendies (à l'extérieur des municipalités)</li> <li>Permis d'aménagement (à l'extérieur des municipalités)</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p>Gouvernement du Yukon, Service d'hygiène du milieu 2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8 867-667-8391; téléc. : 667-8322</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation pour l'installation des systèmes d'évacuation des eaux usées</li> <li>Approbation pour l'approvisionnement en eau potable</li> <li>Approbation pour les services alimentaires commerciaux</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p>Ville de Whitehorse, Service de la planification Immeuble des services municipaux, 4210, 4<sup>e</sup> Avenue (poste) 2121, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 1C2 867-668-8335; téléc. : 668-8395</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zonage, rezonage et planification à l'intérieur des limites de la ville</li> <li>Approbation des projets de lotissement à l'intérieur des limites de la ville</li> <li>Approbation des projets d'aménagement à l'intérieur des limites de la ville</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p>Ville de Whitehorse, Inspection des bâtiments Immeuble des services municipaux, 4210, 4<sup>e</sup> Avenue (poste) 2121, 2<sup>e</sup> Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 1C2 867-668-8335; téléc. : 668-8395</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permis de construction (à l'intérieur de Whitehorse)</li> <li>Permis de plomberie (à l'intérieur de Whitehorse)</li> <li>(Tous les permis d'installations électriques et au gaz sont gérés par la Direction de la sécurité publique du gouvernement du Yukon)</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	<p>Gouvernement du Yukon, Voirie et Travaux publics Direction de l'entretien 9029 Quartz Road, Immeuble 275 (poste) C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 867-667-5159; téléc. : 667-3608</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permis de travail sur ou près d'une route entretenue par le GY (y compris des travaux tels que l'installation de lignes électriques)</li> <li>Permis de construction d'une voie d'accès à une route du Yukon</li> <li>Permis d'installation de panneaux publicitaires sur une emprise routière du Yukon</li> </ul>
<input type="checkbox"/>	Autres :

<b>RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE DEMANDE REMPLI (à remplir par le Ministère)</b>	
<b>RÈGLEMENT SUR LA RÉGION D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR</b>	
<b>ZONAGE ACTUEL</b>	<b>ZONAGE PROPOSÉ</b> (Changement à un autre zonage existant ou création d'un nouveau zonage?)
<b>LA DEMANDE EST COMPLÈTE</b>	<input type="checkbox"/> OUI
<b>TOUS LES AUTRES RENSEIGNEMENTS REQUIS SONT FOURNIS</b>	<input type="checkbox"/> OUI
<b>UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE EST-ELLE PRÉVUE?</b> <small>(Si une assemblée publique est tenue, on s'attend à ce que vous soyez présent pour présenter et expliquer votre projet de rezonage et d'aménagement.)</small>	<input type="checkbox"/> OUI    Date (si elle est connue) _____ <input type="checkbox"/> À déterminer (le demandeur sera avisé) <input type="checkbox"/>
<b>DEMANDE COMPLÈTE ACCEPTÉE</b>	<input type="checkbox"/> OUI
Demande reçue par :	Date de réception :
Commentaires :	

**CONFIRMATION ET REÇU**

**VEUILLEZ CONSERVER CES RENSEIGNEMENTS POUR CONSULTATION FUTURE**



Services aux collectivités

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6  
Section de l'aménagement foncier, (C-9)  
Tél. 667-8945 Téléc. : 393-6258

# DEMANDE DE modification aux règlements sur les régions d'aménagement

Demande/dossier n°	Quad / Emplacement
Date de réception	Date limite
Municipalité ou administration	
<b>Réservé au Ministère</b>	

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	NOM DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT	TÉL. / TÉLÉC. (travail)	TÉL. (domicile)
	ADRESSE	VILLE	TERR. / PROV CODE POSTAL
	NOM DU COPROPRIÉTAIRE INSCRIT	TÉL. / TÉLÉC. (travail)	TÉL. (domicile)
	ADRESSE	VILLE	TERR. / PROV CODE POSTAL
	NOM DU REPRÉSENTANT OU DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR AU NOM DU/DES PROPRIÉTAIRE(S)	TÉL. / TÉLÉC. (travail)	TÉL. (domicile)
	ADRESSE	VILLE	TERR. / PROV CODE POSTAL
	EMPLACEMENT GÉNÉRAL DU TERRAIN		
	DESCRIPTION OFFICIELLE DES TERRES VISÉES PAR LA PRÉSENTE DEMANDE		
	NUMÉRO(S) DE LOT	BLOC/GROUPE/QUAD	LOTISSEMENT/SECTEUR Plan CLSR n° Plan LTO n°
	ADRESSE MUNICIPALE DES TERRAINS VISÉS PAR LA DEMANDE (s'il y a lieu)		
NUMÉRO	RUE/AVENUE	LOCALITÉ	

<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET</b>	NOM DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL EN VIGUEUR
	NOM DU RÈGLEMENT SUR LA RÉGION D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR
	ZONAGE ACTUEL
	ZONAGE PROPOSÉ
	UTILISATION(S) ACTUELLE(S) DES PARCELLES VISÉES PAR LA DEMANDE <input type="checkbox"/> RÉSIDENTIELLE <input type="checkbox"/> PÉRIURBAINE <input type="checkbox"/> COMMERCIALE <input type="checkbox"/> INDUSTRIELLE <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNELLE <input type="checkbox"/> SERVICES PUBLICS AUTRE _____
	UTILISATION(S) ACTUELLE(S) DES PARCELLES ADJACENTES <input type="checkbox"/> RÉSIDENTIELLE <input type="checkbox"/> PÉRIURBAINE <input type="checkbox"/> COMMERCIALE <input type="checkbox"/> INDUSTRIELLE <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNELLE <input type="checkbox"/> SERVICES PUBLICS AUTRE _____
	UTILISATION(S) PROPOSÉE(S) DES PARCELLES VISÉES PAR LA DEMANDE <input type="checkbox"/> RÉSIDENTIELLE <input type="checkbox"/> PÉRIURBAINE <input type="checkbox"/> COMMERCIALE <input type="checkbox"/> INDUSTRIELLE <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNELLE <input type="checkbox"/> SERVICES PUBLICS AUTRE _____
	VEUILLEZ EXPLIQUER EN DÉTAIL POURQUOI VOUS VOULEZ FAIRE REZONER LE TERRAIN, À QUELLES FINS IL SERVIRA ET L'ÉCHÉANCIER D'AMÉNAGEMENT PRÉVU (Présentez un plan du site et les renseignements supplémentaires pertinents. Utilisez une feuille séparée au besoin)

<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (vous pouvez fournir les renseignements suivants, selon la nature de la demande)</b>	
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS OU DOCUMENTS À L'APPUI DE LA DEMANDE</b>	
N'hésitez pas à joindre des renseignements supplémentaires ou des lettres concernant votre demande de modification de zonage.	
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS, ÉVALUATIONS OU APPROBATIONS POUVANT ÊTRE EXIGÉS</b>	
Selon la nature, l'ampleur ou l'emplacement des travaux, un demandeur pourrait être appelé à entreprendre ou à fournir d'autres études ou évaluations. Ces études ou évaluations peuvent comprendre, sans y être limitées : évaluation des incidences environnementales, étude des pêches, étude géotechnique, autres consultations publiques, etc.	
<b>LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POURRAIT ÊTRE EXIGÉE</b>	
Selon la nature et l'ampleur des travaux ou l'intérêt de la population locale envers votre demande de rezonage, une assemblée publique pourrait être tenue. Bien que la Section de l'aménagement foncier organise et anime ces assemblées, il est dans votre intérêt d'y assister et de présenter vous-même votre projet d'aménagement.	

<b>VIE PRIVÉE</b>	<b>Veillez lire ce qui suit :</b>
	<p><b>Accès à l'information et protection de la vie privée</b></p> <p>Ces renseignements sont recueillis en application de la <i>Loi sur le lotissement</i> et de la <i>Loi sur les municipalités</i>, aux fins de l'examen de la demande de lotissement. Ces renseignements servent à la conduite des affaires d'intérêt public et ne peuvent donc demeurer confidentiels. Exception faite des indications ci-après, les renseignements seront partagés avec les autres ministères et seront mis à la disposition de tiers tel que le prescrit la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>. Votre numéro de téléphone, votre adresse et les renseignements concernant votre plan d'affaires seront traités de façon confidentielle, mais ils pourraient aussi être divulgués selon que le permet ou l'exige la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>. (Dans certains cas, même des renseignements confidentiels peuvent être divulgués.)</p>

<b>SIGNATURE</b>	<b>CONSENTEMENT DU DEMANDEUR / PROPRIÉTAIRE</b>	
	<p>J'atteste/Nous attestons que je suis/nous sommes le/les propriétaire(s) inscrit(s) de la parcelle décrite dans la présente demande.</p> <p>J'atteste/Nous attestons que les renseignements fournis sont, autant que je sache/nous sachions, exacts et complets.</p> <p>Je sais/Nous savons que toute représentation trompeuse peut invalider toute approbation de la demande.</p> <p>X _____ X _____</p> <p>Date: _____ Date: _____</p>	